

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

23 juin 2023

L'AMF met en garde le public sur l'offre frauduleuse d'investissement en Forex ou crypto-actifs d'Immediate Connect

A la suite de plusieurs dizaines de demandes et réclamations d'épargnants, l'Autorité des marchés financiers (AMF) appelle le public à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre de trading automatisé proposée par Immediate Connect et relayée sur Internet par des publicités usurpant le nom de personnalités et de sites d'information connus.

D'après les témoignages recueillis par la plateforme AMF Epargne Info Service, les épargnants déclarent avoir découvert l'offre de trading automatisé par le biais d'un article sur internet présenté comme une publication d'un grand quotidien national, rendant compte d'une prétendue interview d'un célèbre animateur de télévision dans une émission, vantant les mérites de ce service. Cette plateforme serait « *la solution idéale pour ceux qui veulent s'enrichir rapidement* », il y serait facile de « *gagner un million en 12-15 semaines.* » D'autres usurpations d'identité de ce journal et de célébrités du sport ou du monde des affaires ont par le passé servi à relayer d'autres sites d'arnaques au trading inscrits sur les listes noires de l'AMF.

Après avoir renseigné leurs coordonnées sur un formulaire de contact en ligne, les épargnants intéressés ont été rapidement contactés par un soi-disant conseiller financier qui les a incités à s'inscrire sur une plateforme de trading non autorisée pour investir sur le marché des devises (Forex), dans des crypto-actifs tels que le bitcoin, ou des dérivés sur crypto-actifs. Au moment de récupérer leurs prétendus gains, il leur a été demandé de régler au préalable une soi-disant taxe sur la plus-value. L'AMF rappelle que seules les sociétés

agrées comme prestataires de services d'investissement dans l'Union européenne sont autorisées à proposer des services de courtage tels que le trading, automatisé ou non, sur le Forex ou les dérivés sur crypto-actifs. Seuls les prestataires de services sur actifs numériques (PSAN) enregistrés auprès de l'AMF sont autorisés à proposer l'achat-vente, la conservation ou une plateforme de négociation de crypto-actifs auprès du public français, via des communications promotionnelles.

L'AMF a engagé plusieurs actions de manière à faire cesser les agissements de ces sociétés non autorisées.

D'une manière plus générale, l'AMF rappelle au public les règles de vigilance avant tout investissement :

- Méfiez-vous des promesses irréalistes de sites de trading garantissant des gains rapides ;
- Evitez le Forex, le marché des devises non régulé, où les risques de perte en capital supérieure à la somme investie sont élevés ;
- Vérifiez que la société est [bien autorisée](#) à proposer des services financiers et ne figure pas sur une des [listes noires de l'AMF](#).

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

📌 Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés

Mots clés

FOREX ET OPTIONS BINAIRES

CRYPTO-ACTIFS

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

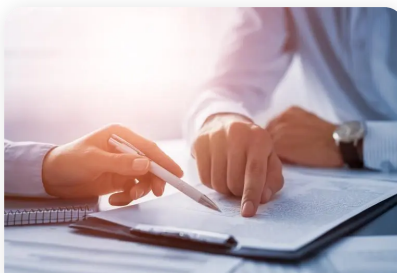


COMMUNIQUÉ AMF

CRYPTO-ACTIFS

19 juin 2023

L'AMF publie un
papier de discussion
sur la finance
décentralisée (DeFi)



CONSULTATION DE L'AMF

CRYPTO-ACTIFS

19 juin 2023

Papier de discussion
de l'AMF sur la
Finance décentralisée
(DeFi)



ACTUALITÉ

CRYPTO-ACTIFS

12 juin 2023

Marchés de crypto-
actifs : publication du
règlement européen
MiCA



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02